



Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du **Préavis municipal 2021-16 du 3 mai 2021**

Relatif à la réponse au postulat de M. Samuel Obi (AlternativeS-Les Verts)
déposé le 19 juin 2020
intitulé « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle »

Commission composée de :
Laurence Burnier (PLR)
Anick Badan (UDC)
Romaine Merminod (PLR)
Clément Reber (PLR)
Jean-Luc Guillard (EA)
Samuel Obi (Alt-Verts)
Marie-Dominique Genoud, premier membre

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de l'étude du préavis no 2021-16 s'est réunie au complet le lundi 31 mai 2021 à l'Hôtel de Ville, en présence de Mme Maude Allora, Municipale, et de M. Alexis Nantermod. Nous les remercions tous deux pour les informations complémentaires données, utiles à la réflexion de la Commission.

Nous ne répéterons pas ici les informations contenues dans le préavis mais nous irons à l'essentiel.

Notons tout d'abord que la majorité des rues du centre-ville est en zone 30 qui, en l'occurrence, ne sépare pas les cheminements cyclables de la circulation générale.

D'autre part, le schéma directeur cyclable fait un diagnostic détaillé de l'état des voies cyclables de la Commune, établit le projet d'un réseau cyclable aiglon réalisable et fait l'inventaire des travaux nécessaire pour chaque itinéraire communal projeté à travers des « fiches de mesures ». C'est ce schéma qui fera référence en la matière dès qu'il aura été voté par le Conseil communal.

Enfin, le schéma directeur cycliste est en adéquation avec le PDCom et compatible avec Chablais Agglo. Pour ce, et afin d'obtenir une subvention pour les aménagement à effectuer, la Commune doit déposer le projet de mesures du Plan d'Agglomération 2ème génération (PA2) avant 2027. Il y a une réelle volonté de la Municipalité à aller dans ce sens.

Conclusion

En conclusion, la commission à l'unanimité à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil Communal d'Aigle

- Vu le préavis no 2021-16 du 3 mai 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De prendre acte du rapport-préavis municipal No 2021-16 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Obi, déposé le 19 juin 2020, intitulé : « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle.

Pour la commission,
Maire-Dominique Genoud, premier membre